

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 323

présenté par

M. Jumel, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,  
Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, au plus tard le 30 septembre 2021, un rapport sur la mobilisation des personnels assurant les missions de protection de la santé en milieu scolaire et universitaire dans le cadre de la campagne de vaccination contre la Covid-19. Ce rapport précise les moyens alloués, les actions déployées et l'ensemble des mesures mises en places pour assurer les missions de protection de la santé en milieu scolaire et universitaire dans la promotion, le suivi et l'accompagnement de la vaccination contre la covid-19 des enfants et personnes éligibles à la vaccination.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Alors que la nouvelle vague du variant Delta de la Covid-19 a été qualifiée par le Ministre des Solidarités et de la Santé d'une « épidémie de jeunes » le 20 juillet 2021, il semble nécessaire que le Gouvernement informe le plus rapidement possible la représentation nationale des moyens et des actions mises en œuvres pour faire de la médecine scolaire et universitaire un relais de la vaccination auprès des publics les plus jeunes pour la rentrée prochaine.

Le Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale (COSV) notait dans son avis du 28 mai dernier, que « le succès de la vaccination des adolescents est fortement corrélé à sa pratique dans le cadre scolaire ». Or, il apparaît aujourd'hui que les moyens déployés à l'école et à l'Université pour assurer la vaccination des tranches d'âge les plus jeunes de la population sont très insuffisants. La Cour des comptes a ainsi établi un constat alarmant, diagnostiquant une « organisation défailante » et une « performance médiocre » de la médecine scolaire. On sait par exemple qu'un grand nombre d'établissements scolaires ne disposent pas d'une infirmerie capable de recevoir simultanément

plusieurs enfants pour la vaccination, alors même qu'il serait nécessaire comme l'a souligné le président du conseil d'orientation de la stratégie vaccinale « que l'école participe [à la campagne sanitaire] ». Par ailleurs, devant le fait que « médecins et infirmiers scolaires, [ne sont] pas assez nombreux » il semble urgent d'ouvrir « des vacations pour vacciner aux médecins et infirmiers libéraux dans les établissements scolaires et universités ».

A l'université le constat est similaire : en 2016, 30 % des étudiants déclaraient avoir renoncé à des soins ou à des examens médicaux pour des raisons financières au cours des douze derniers mois. Les premiers éléments disponibles sur la période du premier confinement tendent à prouver que la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de Covid-19 a aggravé le non-recours aux soins parmi la population étudiante.

La vaccination des jeunes représentera sans aucun doute un des enjeux les plus importants de la rentrée scolaire et universitaire pour contenir la progression de l'épidémie. Alors que le rapport visant à « mesurer et prévenir les effets de la crise du covid-19 sur les enfants et la jeunesse », présenté par Marie-George Buffet, députée de la Seine-Saint-Denis, avait mis en évidence les conséquences nombreuses et lourdes des épisodes de confinement et de l'épidémie sur la jeunesse, la vaccination pour tous les élèves éligibles, doit pouvoir être mise en place dans le cadre scolaire et universitaire pour éviter une nouvelle vague et un variant social.